

COMITÉ ADMINISTRATIF
Ce 8 octobre 2025

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest, tenue à la salle du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest, le 8 octobre 2025, à 19 h.

Présents:	MM. Jaclin Bégin Serge Marquis Alain Grégoire	Prefet Prefet suppléant Secteur nord
Directeur général :	M. Normand Lagrange	
Absents :	MM. Yves Dubé Pierre Godbout	Secteur centre Secteur est

CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

La séance ayant été convoquée dans le délai prescrit et le quorum étant satisfait, le président, monsieur Jaclin Bégin, la déclare ouverte à 19 h.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Lecture et adoption du procès-verbal du 3 septembre 2025;
4. Affaires en découlant;
5. Présentation et acceptation des rapports des déboursés;
6. Informations;
7. Administration générale;
8. Aménagement;
9. Développement;
10. Matières résiduelles;
11. Forêt;
12. Gestion des territoires non organisés;
13. Résolutions diverses;
14. Divers;
15. Levée de la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 SEPTEMBRE 2025

25-A-148

Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 3 septembre 2025, dont lecture est dispensée.

AFFAIRES EN DÉCOULANT

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES RAPPORTS DES DÉBOURSÉS

Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest

Rapport des déboursés – Période du 1^{er} au 31 août 2025

25-A-149

Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu que le rapport des déboursés de la MRC d'Abitibi-Ouest, pour la période du 1^{er} au 31 août 2025 et dont voici le sommaire, soit accepté et payé :

• Fonds administration		839 289,28 \$
• Fonds local d'investissement		12 840,54 \$

Rapport des déboursés – Période du 1^{er} au 30 septembre 2025

25-A-150

Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu que le rapport des déboursés de la MRC d'Abitibi-Ouest, pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2025 et dont voici le sommaire, soit accepté et payé :

• Fonds administration		1 109 652,23 \$
• Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux		48 000,00 \$
• Programme Aide d'urgence aux PME		24,70 \$
• Programme Aide en raison des feux de forêt		52,85 \$

Territoires non organisés (TNO)

Rapport des déboursés – Période du 1^{er} au 31 août 2025

25-A-151

Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu que le rapport des déboursés des TNO, pour la période du 1^{er} au 31 août 2025 et dont voici le sommaire, soit accepté et payé :

• TNO		21 839,75 \$
-------	--	--------------

Rapport des déboursés – Période du 1^{er} au 30 septembre 2025

25-A-152

Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu que le rapport des déboursés des TNO, pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2025 et dont voici le sommaire, soit accepté et payé :

• TNO	180 610,09 \$
-------	---------------

INFORMATIONS

Ministère de la Sécurité publique – Un montant de 17 426,50 \$ est réservé pour une formation Pompier I pour 8 candidats, dans le cadre du volet 1 du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et pompières.

ADMINISTRATION GENERALE

Union des municipalités du Québec (UMQ) et Carrefour du capital humain (CCH) – Renouvellement des adhésions

25-A-153

Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu de renouveler l'adhésion de la MRC d'Abitibi-Ouest à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et au Carrefour du capital humain (CCH), pour l'année 2026.

Chambre de commerce et d'industrie d'Abitibi-Ouest (CCIAO) – 38^e Gala Excell'Or

25-A-154

Proposé par monsieur Alain Gagnon, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu d'inscrire 8 participants au 38^e Gala Excell'Or de la Chambre de commerce et d'industrie d'Abitibi-Ouest qui se tiendra le 1^{er} novembre 2025.

AMÉNAGEMENT

Comité consultatif agricole – Nomination des représentants de l'Union des producteurs agricoles (UPA)

25-A-155

Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu de nommer les personnes suivantes au sein du comité consultatif agricole, à titre de représentants de l'Union des producteurs agricoles (UPA) :

- Monsieur Mathieu Dumont
- Monsieur Éric Lafontaine
- Monsieur Rémi Morin

Avis de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé – Ville de Duparquet : Règlement n° 04-2025

ATTENDU QUE

la Ville de Duparquet a soumis son Règlement numéro 04-2025 modifiant le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro 07-2021, à la MRC pour

25-A-156

analyse, afin de s'assurer de sa concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest;

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu :

- **DE CONFIRMER** la conformité du *Règlement modifiant le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro 07-2021 de la Ville de Duparquet*, dit règlement portant le numéro 04-2025, puisqu'il respecte les objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi que les normes du document complémentaire de la MRC d'Abitibi-Ouest;
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à délivrer le certificat de conformité.

Avis de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé – Ville de Duparquet : Règlement n° 05-2025

ATTENDU QUE

la Ville de Duparquet a soumis son Règlement numéro 05-2025 modifiant le règlement sur les dérogations mineures numéro 10-2021, à la MRC pour analyse, afin de s'assurer de sa concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest;

25-A-157

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu :

- **DE CONFIRMER** la conformité du *Règlement modifiant le règlement sur les dérogations mineures numéro 10-2021 de la Ville de Duparquet*, dit règlement portant le numéro 05-2025, puisqu'il respecte les objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi que les normes du document complémentaire de la MRC d'Abitibi-Ouest;
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à délivrer le certificat de conformité.

Avis de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé – Ville de Duparquet : Règlement n° 06-2025

ATTENDU QUE

la Ville de Duparquet a soumis son Règlement numéro 06-2025 modifiant le règlement de lotissement numéro 04-2022, à la MRC pour analyse, afin de s'assurer de sa concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest;

25-A-158

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu :

- **DE CONFIRMER** la conformité du *Règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 04-2022 de la Ville de Duparquet*, dit règlement portant le numéro 06-2025, puisqu'il respecte les objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi que les

normes du document complémentaire de la MRC d'Abitibi-Ouest;

- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à délivrer le certificat de conformité.

Avis de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé – Ville de Duparquet : Règlement n° 07-2025

ATTENDU QUE

la Ville de Duparquet a soumis son Règlement numéro 07-2025 modifiant le règlement de construction numéro 08-2021, à la MRC pour analyse, afin de s'assurer de sa concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest;

25-A-159

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu :

- **DE CONFIRMER** la conformité du *Règlement modifiant le règlement de construction numéro 08-2021 de la Ville de Duparquet*, dit règlement portant le numéro 07-2025, puisqu'il respecte les objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi que les normes du document complémentaire de la MRC d'Abitibi-Ouest;
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à délivrer le certificat de conformité.

Avis de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé – Ville de Duparquet : Règlement n° 08-2025

ATTENDU QUE

la Ville de Duparquet a soumis son Règlement numéro 08-2025 modifiant le règlement relatif aux conditions de délivrance des permis de construction numéro 09-2021, à la MRC pour analyse, afin de s'assurer de sa concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest;

25-A-160

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu :

- **DE CONFIRMER** la conformité du *Règlement modifiant le règlement relatif aux conditions de délivrance des permis de construction numéro 09-2021 de la Ville de Duparquet*, dit règlement portant le numéro 08-2025, puisqu'il respecte les objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi que les normes du document complémentaire de la MRC d'Abitibi-Ouest;
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à délivrer le certificat de conformité.

Avis de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé – Ville de Duparquet : Règlements n° 09-2025, 10-2025 et 11-2025

ATTENDU QUE

la Ville de Duparquet a soumis ses Règlement numéro 09-2025, 10-2025 et 11-2025 modifiant le règlement de zonage 03-2022, à la MRC pour analyse, afin de s'assurer de leur concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest;

25-A-161

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu :

- **DE CONFIRMER** la conformité des *Règlements modifiant le règlement de zonage numéro 03-2022 de la Ville de Duparquet*, dit règlements portant les numéros 09-2025, 10-2025 et 11-2025 puisqu'ils respectent les objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi que les normes du document complémentaire de la MRC d'Abitibi-Ouest;
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à délivrer les certificats de conformité.

Avis de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé – Municipalité de Palmarolle : Règlement n° 361

ATTENDU QUE

la Municipalité de Palmarolle a soumis son Règlement numéro 361 modifiant le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro 141, à la MRC pour analyse, afin de s'assurer de sa concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest;

25-A-162

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu :

- **DE CONFIRMER** la conformité du *Règlement modifiant le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro 141 de la Municipalité de Palmarolle*, dit règlement portant le numéro 361, puisqu'il respecte les objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi que les normes du document complémentaire de la MRC d'Abitibi-Ouest;
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à délivrer le certificat de conformité.

DÉVELOPPEMENT

Club Nautique Lac Abitibi – Carnet d'information aux membres 2026-2030

ATTENDU QUE

le Club Nautique Lac Abitibi inc. a sollicité la MRC d'Abitibi-Ouest afin de participer à sa campagne de financement pour la période 2026-2023;

ATTENDU QUE

cette organisation est dédiée à la mise en œuvre d'initiatives visant à assurer une navigation sécuritaire sur le lac Abitibi;

25-A-163

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu :

- **DE CONTRIBUER** à la campagne de financement 2026-2030 du Club Nautique Lac Abitibi, à titre de partenaire « Argent », pour un montant de 1 000 \$;
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds régions et ruralité, volet 3 « Signature innovation » à cet effet.

Agropole Abitibi-Témiscamingue – Demande d'appui

Les membres du comité ont discuté de la demande d'appui à la création, au développement et à l'implantation de l'Agropole Abitibi-Témiscamingue. Étant donné que le projet en est encore à ses débuts et que son organisation et ses objectifs doivent être consolidés, il a été convenu de ne pas émettre d'appui formel pour l'instant. Le comité réaffirme toutefois son ouverture et son soutien moral, et encourage l'Agropole à revenir vers les MRC lorsque le projet sera mieux établi.

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Désaffectation du camion-citerne vacuum Kenworth T-800 2011

CONSIDÉRANT QUE le camion-citerne vacuum Kenworth T-800 2011, autrefois utilisé pour les services de traitement et de vidange des fosses septiques, est considéré comme un bien affecté à l'utilité publique;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite vendre cet équipement par enchère publique;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte et tel que requis par l'article 916 du *Code civil du Québec*, il est nécessaire de désaffecter ce bien de l'utilité publique en vue de procéder à son aliénation;

25-A-164

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu :

- **DE DÉSAFFECTER** de l'utilité publique le camion-citerne vacuum Kenworth T-800 2011 afin de pouvoir en faire l'aliénation.

Plateforme de compostage – Avenant 1 et 3 au contrat de Norinfra

ATTENDU le contrat de services professionnels NO 2023-09 avec la firme Norinfra Inc, conclu le 25 octobre 2023;

ATTENDU QU' une modification est apportée à l'Avenant 1, afin de remplacer la *Modélisation atmosphérique des odeurs* par la *Modification de la demande d'autorisation ministérielle complémentaire*, cette modification n'entraînant aucun coût supplémentaire;

ATTENDU QU' un avenant 3 est requis afin de couvrir les honoraires supplémentaires pour un support technique pour une étude du tracé du chemin d'accès entre le site de valorisation des matières résiduelles et le site de compostage;

25-A-165

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu :

- **D'ACCEPTER** la modification à l'Avenant 1 du contrat de services professionnels NO 2023-09 de Norinfra Inc;
- **D'ACCEPTER** l'Avenant 3, représentant un montant de 10 125,00 \$ avant taxes, s'ajoutant au contrat initial;
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds régions et ruralité, volet 2 à cet effet;
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer tout document pouvant donner effet à la présente résolution.

Règlement relatif à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest – Nomination d'un officier responsable

25-A-166

Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu :

- **DE NOMMER** monsieur Matthieu Cloutier à la fonction d'officier responsable de l'application du *Règlement relatif à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest*;
- **D'AUTORISER** monsieur Matthieu Cloutier à émettre tout avis ou constat d'infraction en vertu de ce règlement.

Suivi des contrats de collecte et transport des matières résiduelles

Information est donnée concernant les contrats de transport et de collecte des déchets et des matières recyclables.

FORÊT

Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux – Décision

25-A-167

Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu d'entériner les recommandations du comité consultatif multiressource concernant les modifications aux activités des projets présentés dans le cadre du Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux 2025, telles qu'apparaissant au tableau déposé.

Ledit tableau fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2025-2026 – Deuxième priorisation

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif multiressource ;

25-A-168

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu d'adopter la deuxième priorisation du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF), pour l'année financière 2025-2026, telle qu'apparaissant au tableau déposé.

Ledit tableau fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

GESTION DES TERRITOIRES NON ORGANISES

Travaux sylvicoles non-commerciaux 2025-2026 – Avenant

Un avenant au contrat pour les travaux sylvicoles non-commerciaux 2025-2026 a été signé avec le Groupement forestier coopératif Abitibi, concernant une modification relative à la préparation de terrain. Cette modification n'occasionne aucun coût supplémentaire et ne change pas la nature du contrat.

Plan de sécurité civile du territoire non organisé Rivière-Ojima – Mise à jour

25-A-169

Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu d'adopter la mise à jour du Plan de sécurité civile du territoire non organisé Rivière-Ojima, tel que déposé.

RÉSOLUTIONS DIVERSES

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

DIVERS

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

LEVÉE DE LA SÉANCE

25-A-170

Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu de lever et de fermer la séance. Il est 21 h.

Le préfet

Le directeur général

ADOPTÉ LE : 12 novembre 2025

RATIFIÉ LE : 26 novembre 2026

Je, Jaclin Bégin, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.